

AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT NUMÉRO 23-100

Je donne avis que le règlement suivant :

NUMÉRO 23-100

DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT DE 470 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DIX ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT ET BENNE À GRAVIER
--

- a été adopté par le conseil le 23 octobre 2023;
- a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 6 novembre 2023;
- et a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 28 novembre 2023.

Je donne également avis que le texte de ce règlement est déposé et qu'on peut en prendre connaissance au Service du greffe de la Ville de Saint-Félicien, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au 1209, boulevard du Sacré-Cœur (3^e étage) à Saint-Félicien et sur le site Internet de la Ville dans l'onglet Règlements / Règlements adoptés / Emprunts.

FAIT ET DONNÉ à Saint-Félicien, ce 6^e jour de décembre 2023.

M^e Louise Ménard, avocate
Greffière

(Publié dans le journal l'Étoile du Lac, édition du 13 décembre 2023)

CERTIFICAT DE PUBLICATION
JE, M ^e LOUISE MÉNARD, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QUE J'AI AFFICHÉ LE PRÉSENT AVIS PUBLIC CONCERNANT LE RÈGLEMENT 23-100 AU TABLEAU D'AFFICHAGE À L'HÔTEL DE VILLE LE 13 ^e JOUR DE DÉCEMBRE 2023.
CET AVIS A FAIT L'OBJET D'UNE PARUTION DANS LE JOURNAL L'ÉTOILE DU LAC, EN DATE DU 13 DÉCEMBRE 2023.

M ^e LOUISE MÉNARD, GREFFIÈRE